

MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 22 mai 2013

Au Conseil Général
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 18/13 : Bilan et comptes de fonctionnement pour l'année 2012

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I But

Conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, le présent préavis tendant à faire adopter le bilan et les comptes de fonctionnement de l'année 2012 est soumis à l'approbation du Conseil général.

II Préambule

L'exercice comptable 2012 est bouclé en conformité avec le budget présenté en 2011. Depuis plusieurs années, nos comptes se bouclent mieux que prévu dans le budget. Pour 2012, nous présagions un résultat équilibré et c'est avec un petit excédent de frs. 9'291.62 que nous soldons cet exercice.

III Commentaires sur les comptes de fonctionnement

Les comptes 2012 se finalisent avec un excédent de revenus de frs. 9'291.62 et permettent de procéder aux amortissements usuels de frs. 79'500.-.

Le montant de frs. 268'947.80 a pu être prélevé et frs. 246'099.- attribué sur les divers fonds de réserves.

Ces comptes ont été examinés et certifiés conformes par la fiduciaire OFICO qui a établi un rapport faisant partie intégrante de ce préavis.

Ils ont été contrôlés et adoptés par la Municipalité le 29 avril 2013.

IV Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances demande au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis municipal no18/13 relatif au bilan et comptes de fonctionnement 2012
- vu l'examen détaillé de ceux-ci
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

Le bilan et comptes de fonctionnement de l'année 2012 sont adoptés tels que présentés.

DECHARGE

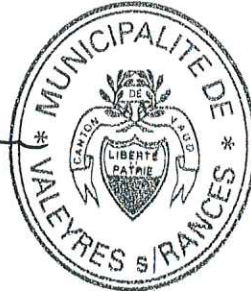
La Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2013.

Annexe : Rapport de la Société Fiduciaire OFICO avec commentaires sur les comptes 2012

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer